
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T07-2024
Portant réglementation de la
circulation RUE DE HOCHFELDEN**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 12 mars 2024 du SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, dans le cadre de la réalisation du branchement d'eau potable de Monsieur SCHMITT au 20 rue de Hochfelden du 18 mars au 20 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 18 mars au 20 mars 2024, le SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, est autorisé à rétrécir la chaussée à la hauteur du 20 rue de Hochfelden dans le cadre de la réalisation du branchement d'eau potable de Monsieur SCHMITT.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limitée à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera interdit.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et gérée par le SDEA.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 12 Mars 2024



Le Maire

Alain HIPPE